

LE JUGE GUY A. RICHARD, NOUVEAU MEMBRE HONORAIRE DE L'AJEFNB

C'est le 11 septembre dernier que se tenait le 3^e déjeuner-causerie conjoint avec le **Service de l'éducation juridique permanente du N.-B.**, à l'*Auberge du Vieux Presbytère*, à Bouctouche. L'activité s'est avérée un véritable succès. Le conférencier invité, **M^e Claude Poirier, c.r.**, a traité du droit immobilier et des modifications à la *Loi sur l'enregistrement foncier*.

L'AJEFNB a profité de l'occasion pour décerner au **Juge Guy A. Richard** le titre de *membre honoraire*. L'Association a ainsi voulu reconnaître le travail du juge Richard qui a su se distinguer par sa contribution exceptionnelle à l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick et pour les services qu'il a rendus à la collectivité acadienne.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée générale annuelle de l'Association avait lieu à Dalhousie le 6 juin dernier. **Madame la juge Gladys Young** était la conférencière invitée lors du banquet, qui s'est terminé avec une soirée *boîte à chansons* très amusante ! La prochaine assemblée générale annuelle aura lieu le 12 juin 1999, dans la région de Bathurst.

NOUVEAUX VISAGES AU CONSEIL

Depuis la tenue de cette AGA, le Conseil d'administration de l'Association n'est plus le même ! **Serge Rousselle** en assume la présidence, appuyé des personnes suivantes : **René Arseneault**, (*Restigouche*), **Honoré J. Bourque**, président sortant, **Michel Cyr** (*Westmorland*), **Louis-Philippe Denis** (*Fundy*), **Luc Desjardins** (*Chaleur*), **Charles Gervais** (*Victoria-Carleton*), **Pierre E. Gionet** (*Péninsule acadienne*), **Anne Hébert** (*Miramichi-Kent*) et **Marylène Pilote** (*Madawaska*). Les diverses composantes de l'École de droit de l'Université de Moncton sont représentées par **Marie-France Albert** (*corps professoral*), **Mélanie Ferron**, (*communauté étudiante*) et **Gérard Snow** (*CTTJ*). **Euclide LeBouthillier** préside encore cette année le comité des assises annuelles. Nos félicitations et sincères remerciements à toutes ces personnes si dévouées !

Le nouveau Bureau de direction est composé de **Serge Rousselle** (*président*), d'**Honoré J. Bourque** (*président sortant*), de **Pierre E. Gionet** (*vice-président*), de **Marylène Pilote** (*trésorière*) et de **Louis-Philippe Denis** (*secrétaire*).

LOUISE B. SOMERS
JURISTE DE L'ANNÉE

Cette année, l'Association a décerné le titre de *Juriste de l'année* à Maître **Louise B. Somers**, avocate de Saint-Quentin. Mentionnons que M^e Somers a siégé au Conseil d'administration de l'Association pendant sa première décennie d'existence, en plus de l'avoir présidée de 1991 à 1993. Pendant cette période, M^e Somers a fait avancer de nombreux dossiers de revendication de l'Association en plus d'avoir mené de bonne main la campagne annuelle de recrutement et d'avoir rédigé notre bulletin *Le Bref*. Outre ses innombrables contributions à la promotion du fait français au Nouveau-Brunswick, il importe de souligner qu'elle siège actuellement au conseil d'administration du *Programme de contestation judiciaire du Canada*, en plus d'en être la trésorière. Nos sincères félicitations ! Le jury était composé du juge **Roger Savoie** (président), de Madame **Nathalie Gagnon** et de Maître **Zoël Dionne**.

RESPONSABLES DE DOSSIERS

À chaque année, les membres du nouveau Conseil d'administration se partagent les divers dossiers de l'Association. Cette année, la répartition des tâches se fera comme suit :

- ▶ **Assises annuelles**, Euclide LeBouthillier
- ▶ **Éducation**, Serge Rousselle
- ▶ **Égalité linguistique**, Luc Desjardins
- ▶ **Immobilier**, Michel Cyr
- ▶ **Incarcération**, Marylène Pilote et Serge Rousselle
- ▶ **Juriste de l'année**, Anne Hébert
- ▶ **Magistrature**, Euclide LeBouthillier
- ▶ **Publication des arrêts**, Pierre E. Gionet
- ▶ **Recrutement**, Charles Gervais
- ▶ **SAANB-Forum de concertation**, Serge Rousselle

- ▶ **Services juridiques**, Pierre E. Gionet

DOSSIERS DE REVENDICATION

Éducation - En juin dernier, l'Association a présenté un mémoire à la Commission Landry-Hansen sur la gouverne parentale en matière d'éducation, eu égard aux exigences de l'article 23 de la *Charte*. Le rapport de la Commission devrait être rendu public cet automne. L'AJEFNB réagira à ce moment.

Publication des arrêts - En juillet dernier, un sondage a été envoyé aux membres du Conseil d'administration et aux membres présents à la dernière AGA. À la suite de cette consultation, le Conseil d'administration de l'Association a tout récemment adopté la position suivante :

À la Cour d'appel : que les décisions soient simultanément rendues publiques dans les deux langues officielles;

À la Cour du Banc de la Reine : que les décisions importantes soient simultanément rendues publiques dans les deux langues officielles.

Magistrature - L'Association surveille de près la nomination de juges aux différents tribunaux afin de s'assurer que les personnes nommées puissent s'exprimer en français. À l'heure actuelle, l'AJEFNB s'intéresse à la situation qui existe à Campbellton. S'il y a création d'un nouveau poste de juge, des pressions seront faites auprès des instances appropriées afin que la personne choisie puisse s'exprimer dans les deux langues officielles.

Égalité linguistique - Au printemps dernier, un comité de l'Association sur les langues officielles a été formé, présidé par M^e Michel Doucet. Le comité avait comme mandat d'effectuer une étude socio-juridique sur l'état du français au Nouveau-Brunswick, afin d'arriver à des propositions opérationnelles visant l'assimilation zéro. L'Association a reçu le rapport du comité qui propose un projet de loi linguistique visant à moderniser la *Loi sur les langues officielles* de la

province. Plusieurs membres du Conseil se penchent sur ce dossier.

Incarcération - Au cours de l'été, l'Association a embauché une étudiante pour effectuer une recherche sur l'incarcération des femmes et des jeunes francophones dans la province. Une situation alarmante avait été signalée à l'Association au printemps 1998 et méritait d'être étudiée. Un rapport a été soumis à l'Association. Lorsque l'étude sera terminée, l'Association sera en mesure de soumettre ses recommandations au solliciteur général.

SERVICES JURIDIQUES

Grâce à une subvention du ministère fédéral du Développement des ressources humaines dans le cadre de son programme **Placement carrière-été 1998**, l'Association a embauché, pendant l'été, un étudiant pour effectuer de la recherche sur les services juridiques et les services en français dans la province, pour en arriver à la production d'un **Guide juridique**. Le projet est maintenant à l'étape de la rédaction et le **Guide**, qui se veut un outil de référence pour le grand public, devrait paraître dans les prochains mois.

L'AJEFNB produira bientôt un **5^e tome** dans la série du *Recueil d'actes juridiques* qui portera sur le **droit des baux**. En préparation pour ce prochain recueil d'actes juridiques, nous vous invitons à nous faire parvenir vos précédents portant sur les baux. Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration. Nous vous rappelons que les quatre premiers tomes sont toujours disponibles, sous format électronique ou imprimé. Vous n'avez qu'à communiquer avec notre bureau pour en obtenir des exemplaires.

Grâce au travail acharné d'un de nos anciens présidents, **M^e Basile Chiasson**, une toute nouvelle édition des *Annotations aux Règles de procédure du Nouveau-Brunswick* devrait bientôt paraître. Cet ouvrage sera bilingue et comprendra

les règles de procédure. Vous serez avisés dès que la nouvelle édition sera terminée.

Une subvention de Patrimoine canadien a permis à l'Association de lancer, au cours de l'été, son nouveau **site Web**. Venez nous visiter sur l'internet, à l'adresse suivante : **www.ajefnb.nb.ca**. Vos commentaires et vos suggestions sont les bienvenus !

CERTAINS MEMBRES SE DISTINGUENT

Lors du *Symposium national sur les langues officielles du Canada*, qui se tenait du 16 au 18 septembre dernier, le ministère fédéral de la Justice a décerné une mention d'honneur à **M^e Michel Doucet**, doyen de l'École de droit de l'Université de Moncton. Son engagement envers le principe de la dualité linguistique et juridique au Canada et, plus particulièrement, sa contribution à la défense et à la promotion des droits des communautés francophones et acadienne du Canada ont été reconnus. Félicitations !

La Fédération des associations de juristes d'expression française de common law a un nouveau président en la personne de **M^e Basile Chiasson**, ancien président de l'AJEFNB. **M^e Chiasson** succède à **M^e Rhéal Teffaine, c.r.**, du Manitoba. Félicitations !

JOURNÉES LANGUE ET DROIT

C'est du 5 au 7 mai prochains, à Moncton, au Nouveau-Brunswick, que se dérouleront les *Journées Langue et Droit*. Ces journées sont organisées conjointement par le Centre de recherche en droit privé et comparé du Québec (CRDPCQ), de la Faculté de droit de l'Université McGill, et le CTTJ de l'École de droit de l'Université de Moncton, sous les auspices du Programme national de l'administration de la justice dans les deux langues officielles (PAJLO). On prévoit, entre autres, un séminaire de perfectionnement en jurilinguistique française et un colloque qui s'intitule *Harmonisation et Dissonance : Langues et Droit au Canada et en Europe*.

Renseignements et inscription :

CTTJ — École de droit
Université de Moncton
Moncton (N.-B.) E1A 3E9
Téléphone : 506-858-4145
Télécopieur : 506-858-4102
Courriel : cttj@umoncton.ca

MESSAGE DU NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA FAJEFCL

M^e Basile Chiasson

La **Fédération des associations de juristes d'expression française de common law** regroupe actuellement six différentes associations provinciales de juristes d'expression française à travers le Canada. Des associations provinciales existent en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta.

Depuis le 19 septembre 1998, à la suite de l'assemblée générale annuelle de la Fédération qui s'est tenue dans le cadre d'une session d'orientation à Ottawa, j'assume la présidence de la Fédération. **M^e Tory Colvin**, le président de l'AJEFO, est le nouveau vice-président de la

Fédération et **M^e Michèle Vincent**, la présidente de l'AJEFA, assume le poste de secrétaire-trésorière.

La Fédération des associations de juristes d'expression française de common law existe depuis 1992 et a été constituée en vue de rencontrer plusieurs objectifs, dont les principaux sont :

- de promouvoir le français dans les domaines juridique et judiciaire dans chacune des provinces suivantes : la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta;
- de supporter et d'encourager les initiatives des membres afin d'assurer le développement de la common law en français dans les provinces respectives des membres;
- de permettre aux membres de la corporation d'échanger le fruit de leurs expériences de sorte à accélérer le développement du français dans l'exercice du droit et dans l'administration de la justice dans la langue de la minorité linguistique dans chacune des provinces susmentionnées;
- d'oeuvrer à obtenir les ressources nécessaires pour le développement collectif des membres de la Fédération;
- d'agir à titre de porte-parole de tous les membres par rapport aux questions d'intérêt national en ce qui concerne l'administration de la justice dans la langue de la minorité linguistique;
- de fournir aux membres les ressources nécessaires pour réaliser des activités et des projets conjoints et d'assumer la concertation de ces projets et activités;
- de publier une revue nationale.

La FAJEFCL est heureuse de pouvoir compter parmi ses membres l'importante Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick.

Quoique la FAJEFCL n'a pas pour mandat de traiter directement avec les membres individuels de chacune des associations provinciales, il va comme allant de soi que je serai toujours à la disposition de tous ceux et celles qui auront des préoccupations sur toute question portant sur la promotion du fait français à l'intérieur de l'administration de la justice, au Nouveau-Brunswick comme ailleurs. En ce sens, il me fera plaisir de collaborer étroitement avec M^e Rousselle et avec tous les autres membres du conseil d'administration de l'AJEFNB.

Le Bref est publié par l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick.

Président Serge Rousselle

Adresse AJEFNB
Pavillon Adrien-J.-Cormier
Université de Moncton
Moncton (NB) E1A 3E9

Téléphone (506) 853-4151
Télécopieur (506) 853-4152
Courriel ajefnb@umoncton.ca
Site Web www.ajefnb.nb.ca
